

2022/.....

Parafe

AFFICHÉ  
LE 19/12/2022.

**DELIBERATION N°336**

**OBJET : CONDITIONS DE REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR EMPLOIS CONTRACTUELS**

ENTENDU l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au Maire ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code du travail ;

VU le décret du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005, et le décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 modifiant la rémunération des assistantes maternelles ;

VU l'avis favorable du comité technique ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**DECIDE** de fixer les conditions de rémunération des assistantes maternelles sur emplois contractuels conformément à l'annexe ci-jointe.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 13 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Christine FLECK



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 13 décembre 2022

Le Maire,  
Jean-François ONE TO



2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	23
Absents :	12
Pouvoirs :	11
Votants :	34
Convoqués le : 5 décembre 2022	

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux-le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Jysiane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Isabelle DUPUIT, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Indira GOKOUL, Madame Chantal LAÏK, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

**ABSENT NON EXCUSE** : Madame Virginie NOTTOLA

<b>POUVOIRS DE</b> :	Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Patrick Salmon
	Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
	Madame Chantal LAÏK	à	Madame Suzanne BARNET
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Monsieur Paulo SOLGADO LOPES
	Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Madame Béatrice LAINÉ
	Monsieur Malek BENSAL	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
	Monsieur Jean-Jacques TSANGA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Il est à noter que Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA est sorti pendant la délibération n°2 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2021) et est revenu avant le vote de la délibération n°3 (Approbation du rapport de la CLECT 2022).*